

Les règles de sécurité à l'école (2)



Selon une enquête de la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie), les **accidents scolaires** représentent 9 % des accidents de la vie courante et concernent plus particulièrement les enfants âgés de 6 à 16 ans.

Les allées et venues, les activités sportives et récréatives sont à l'origine de 74 % des accidents scolaires. Il s'agit de **chutes** dans 53 % des cas et de **chocs accidentels** dans 30 % des cas.